

Ressources budgétaires - Fixation de tarifs pour l'année 1999-2000 - Nouveaux tarifs pour l'année 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : En complément des délibérations relatives à la fixation des tarifs, droits et redevances pour 1999 ou pour la saison 1999-2000, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur les tarifs suivants :

I - Orchestre de Besançon

Fixation des tarifs d'abonnement et de billetterie pour la saison 1999-2000

	Rappel tarifs saison 1998-1999	Proposition tarifs saison 1999-2000	Proposition tarifs saison 1999-2000	Augmen- tation
Billet à l'unité				
Plein tarif	110 F	110 F	16,77 €	-
Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS de la Ville de Besançon	80 F	80 F	12,20 €	-
- De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois	50 F	50 F	7,62 €	-
- Sur présentation du passeport culturel	30 F	30 F	4,57 €	-
- Sur présentation de la carte «Avantage Jeunes»	35 F	35 F	5,34 €	-
- Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-
Abonnement 3 concerts				
Plein tarif	270 F	285 F	43,45 €	+ 5,55 %
Collectivités, groupes, APEC, COS de la Ville de Besançon	180 F	195 F	29,73 €	+ 8,33 %
De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	120 F	120 F	18,29 €	-
Moins de 12 ans, accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-
Abonnement 7 concerts				
Plein tarif	560 F	595 F	90,71 €	+ 6,25 %
Collectivités, groupes, APEC, COS de la Ville de Besançon	385 F	420 F	64,03 €	+ 9,09 %
De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	280 F	280 F	42,69 €	-
Moins de 12 ans, accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-

Les tarifs faisant l'objet de réduction par rapport au plein tarif ne sont accordés que sur présentation d'un justificatif.

II - Maisons Pour Tous et Centres d'Animation - Tarifs des activités pour la saison 1999-2000

Les Maisons Pour Tous municipales de Planoise et de Montrapon et les Centres d'Animation de la Grette et de Clairs-Soleils proposent des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs et des accueils en Centre de Loisirs Sans Hébergement de proximité (CLSH) pour un public enfants, jeunes, adultes.

La participation à ces activités fait l'objet d'une inscription, de l'achat obligatoire d'une carte d'usager et du paiement pour les activités effectuées.

Par délibération du 23 juin 1997, le Conseil Municipal a décidé d'une refonte générale des tarifications sur les bases suivantes :

- intervention du quotient familial sur des bases simplifiées (3 tranches) mais identiques aux bases de la Caisse des Ecoles

- allègement des tarifs CLSH sur les tarifs équivalents de la Caisse des Ecoles

- majoration de 50 % pour les participants issus des communes ne faisant pas partie du District.

Pour la saison 1999/2000, la Commission de la Politique de la Ville propose de reconduire ces principes et d'augmenter les tarifs des activités de loisirs suivant une fourchette allant de 0,95 % à 1,95 % compte tenu des arrondis.

1 - Mode de calcul du quotient familial

Tranches	Quotient	1 enfant Nbre de parts 2,5	2 enfants Nbre de parts 3	3 enfants Nbre de parts 4	4 enfants Nbre de parts 5	5 enfants Nbre de parts 5
		Revenus	Revenus	Revenus	Revenus	Revenus
Tranche 1	< 1 120	< 46 658 F	< 55 990 F	< 74 653 F	< 83 985 F	< 93 317 F
Tranche 2	1 120 à 3 970	46 658 F à 165 425 F	55 990 F à 198 510 F	74 653 F à 264 680 F	83 985 F à 297 765 F	93 317 F à 330 850 F
Tranche 3	> 3 970	> 165 425 F	> 198 510 F	> 264 680 F	> 297 765 F	> 330 850 F

La définition des tranches et quotients reprend les éléments déterminés par la Caisse des Ecoles pour ses Centres de Loisirs.

2 - Tarification

a - Carte d'usager obligatoire valable du 1/9/1999 au 31/8/2000

- 50 F (7,62 €) pour un adulte) tarifs identiques
- 20 F (3,05 €) pour une personne de - 18 ans) à 1998/1999

b - Activités de loisirs

31 semaines d'activité par an.

Cotisation trimestrielle pour les résidents à Besançon et dans le District.

		1 h / semaine			1 h 30 / semaine			2 h / semaine		
Tarif 1	Quotient inférieur à 1 120	Adulte Enfant	80 F 57 F	12,20 € 8,69 €	Adulte Enfant	105 F 73 F	16,01 € 11,13 €	Adulte Enfant	128 F 89 F	19,51 € 13,57 €
Tarif 2	Quotient compris entre 1 120 et 3 970	Adulte Enfant	175 F 124 F	26,68 € 18,90 €	Adulte Enfant	226 F 160 F	34,45 € 24,39 €	Adulte Enfant	276 F 195 F	42,08 € 29,73 €
Tarif 3	Quotient supérieur à 3 970	Adulte Enfant	268 F 190 F	40,86 € 28,97 €	Adulte Enfant	337 F 245 F	51,38 € 37,35 €	Adulte Enfant	425 F 300 F	64,79 € 45,73 €

Le tarif «Enfant» est applicable aux jeunes de moins de 18 ans.

Compte tenu des arrondis, l'augmentation des tarifs par rapport à la saison 1998/1999 varie entre 0,95 et 1,95 %.

c - Centre de Loisirs Sans Hébergement

Année scolaire : 31 semaines par an - cotisation trimestrielle

Vacances : Cotisation en fonction du nombre de 1/2 journées

Tarif	Quotient	Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF avec bons	Alloc. CAF sans bon	Non alloc. CAF	Alloc. CAF avec bons	Alloc. CAF sans bon	Non alloc. CAF
		Cotisation trimestrielle	Cotisation trimestrielle	Cotisation trimestrielle	A la demi-journée	A la demi-journée	A la demi-journée
Tarif 1	Quotient < 1 120	40 F 6,10 €	115 F 17,53 €	199,50 F 30,41 €	4 F 0,61 €	11,50 F 1,75 €	19,95 F 3,04 €
Tarif 2	Quotient compris entre 1 120 et 3 970	70 F 10,67 €	145 F 22,11 €	229,50 F 34,99 €	7 F 1,07 €	14,50 F 2,21 €	22,95 F 3,50 €
Tarif 3	Quotient > 3 970	100 F 15,24 €	175 F 26,68 €	259,50 F 39,56 €	10 F 1,52 €	17,50 F 2,67 €	25,95 F 3,96 €

A prestation équivalente (CLSH sans repas à la 1/2 journée), les tarifs sont identiques aux tarifs 1999/2000 de la Caisse des Ecoles.

d - Tarifs spécifiques

- Participation à la Galerie de l'Amateur ou aux activités bricolage :

* carte d'utilisateur obligatoire - pas de cotisation

- Galas de danse - Droits d'entrée :

* - de 14 ans : gratuit

* de 14 à 18 ans : 15 F (2,29 €)

* 18 ans et + : 25 F (3,81 €)

- Spectacles dans le cadre des Fêtes de quartier - Droits d'entrée

* scolaire ou - de 18 ans : 10 F (1,52 €)

* 18 ans et + : 25 F (3,81 €)

- Randonnées :

* 50 F/an (7,62 €) + carte d'utilisateur

- Balades :

* 50 F/an (7,62 €) + carte d'utilisateur + participation aux frais directs

- Stage patin à glace :

* tarif 1 : 46 F (7,01 €)

* tarif 2 : 99 F (15,09 €)

* tarif 3 : 152 F (23,17 €) + carte d'utilisateur

e - Secteur Jeunesse

Des activités ponctuelles sont organisées pendant l'année pour les usagers des Secteurs Jeunesse.

Une participation financière à l'activité sur la base de 50 % du coût de la prestation pris en charge par la Ville est demandée aux participants en complément de la carte d'utilisateur.

Ce tarif s'applique pour les activités organisées par les MPT et Centres d'Animation de la Ville pour un groupe accompagné «constitué» de jeunes inscrits à cette activité.

En aucun cas, les MPT et Centres d'Animation ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling, ...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Des activités hebdomadaires sont organisées pendant l'année pour les usagers des secteurs jeunesse :

* une cotisation de 50 F/trimestre (7,62 €) est demandée en complément de la carte d'utilisateur.

f - Résidents hors District

Les tarifs susvisés sont appliqués aux Bisontins et résidents des communes du District.

Pour les personnes issues de communes extérieures au District, les tarifs sont majorés de 50 %.

III - Transports urbains - Année 1999

Dans le but d'élargir sa gamme tarifaire et fidéliser sa clientèle, la CTB propose deux nouvelles formules d'abonnement en direction des étudiants et des jeunes.

1) Pour les étudiants :

Création d'un abonnement CAMPUS au prix de 45 F valable du dimanche matin au dimanche soir suivant.

Création d'un abonnement CAMPUS annuel avec des tarifs dégressifs en fonction de la fidélité des clients.

Septembre	152 F	23,17 €
Octobre	152 F	23,17 €
Novembre	152 F	23,17 €
Décembre	152 F	23,17 €
Janvier	149 F	22,71 €
Février	139 F	21,19 €
Mars	129 F	19,67 €
Avril	119 F	18,14 €
Mai	109 F	16,62 €
Juin	99 F	15,09 €
Juillet	99 F	15,09 €
Août	99 F	15,09 €

2) Pour les jeunes :

Création d'un abonnement mensuel DIABOLO loisirs au prix de 40 F (6,10 €) valable tous les soirs à partir de 17h30, le mercredi dès 8h30, le samedi dès 13h30 et le dimanche, ainsi que pendant les petites vacances scolaires. Les conditions d'accès sont identiques à celles de l'abonnement DIABOLO actuellement en vigueur.

Ces nouveaux tarifs entreraient en vigueur au mois de septembre de cette année.

IV - Service Communication - Vente de nouveaux objets promotionnels - Année 1999

Sur avis favorable de la Commission Information-Communication, il est proposé d'ajouter de nouveaux articles promotionnels aux objets déjà mis en vente dans les locaux de Besançon Informations.

Articles nouveaux	Prix proposés	
Polo manches courtes	120 F	18,29 €
Mini-sac	10 F	1,52 €
Porte-monnaie	25 F	3,81 €
Lunettes de soleil	60 F	9,15 €
Polo rugby	150 F	22,87 €
Frisbee	10 F	1,52 €
Horloge murale	150 F	22,87 €
Montre	220 F	33,54 €

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«**M. BONNET** : J'ai remarqué qu'il n'y avait pas d'augmentation de tarif à l'unité pour l'Orchestre mais une augmentation de 5 à 6 % pour les abonnements, ce qui revient à pénaliser les auditeurs et spectateurs fidèles de notre orchestre, cela me pose question.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il y a sans doute une raison à cela.

M. VUILLEMIN : C'est la Commission Culturelle qui a fixé ces tarifs.

M. LE MAIRE : Et on suit les avis des commissions. L'Adjoint à la Culture n'étant pas là, nous lui ferons part de votre question et il vous répondra».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des commissions concernées et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1999